Case
Wing
Z
45
.18
Sec. 1d
no. 30
Economic & Economics (Soc. & Economics)

PROSPECTUS.

GAZETTE D'AGRICULTURE,

DU COMMERCE,

ET DE FINANCE.

LES Nations ne jouiſſent de leurs avantages naturels qu'autant qu'elles ſçavent en faire uſage. Inutilement un peuple habitera ſous le climat le plus heureux; ſera maître du Sol le plus fertile en tout genre de productions & d'animaux utiles à ſes beſoins & à ſes plaiſirs; aura, par la diſpoſition de ſon territoire, les plus grandes facilités pour les communications intérieures & extérieures; ſi ce peuple ne connoît pas toute l'étendue de ſes reſſources & les moyens de s'en ſervir, il verra ſes forces, ſa population & ſon opulence décroître en raiſon de ſa négligence & de l'activité de ſes voiſins.

L'Agriculture doit être conſidérée, dans un pays naturellement fertile, comme la plus importante & la plus néceſſaire de toutes les

Manufactures. Ses matieres premieres ſont la bonté du Sol & l'heureuſe température du climat. Eſt-il une contrée en Europe auſſi-bien partagée à cet égard que la France ? Si ſes habitans peuvent parvenir un jour à tirer tout le parti poſſible de cet avantage inappréciable, elle doit devenir, toutes choſes d'ailleurs égales, la Nation de l'Europe la plus riche, la plus peuplée & la plus puiſſante. C'eſt l'Agriculture qui fournit les véritables richeſſes, les richeſſes de la nature, celles enfin qui ne dépendent point des conventions & des caprices des peuples ; c'eſt dans ſon ſein que ſe multiplient les hommes & les différens animaux qui concourent avec eux à fertiliſer les campagnes.

Le Commerce d'un peuple met en mouvement les productions de l'Agriculture & des Arts, & les diſtribue ſelon les beſoins des Nations qu'il rend ſes tributaires, s'il leur fourni plus qu'il n'en reçoit. Un peuple riche par ſon propre Sol, mais ſans commerce actif, languit dans l'inaction & dans l'indigence : avec un commerce mal-entendu ou paſſif, il ne devient, en peu de tems, que l'inſtrument mercenaire & pauvre de la force & de la richeſſe des autres Nations plus éclairées & plus habiles que lui.

Les Finances agiſſent néceſſairement ſur l'Agriculture & le Commerce ; elles ôtent ou donnent, à ces deux ſources de l'opulence des Etats, le reſſort néceſſaire pour produire leur effet. Ce ſont elles qui entretiennent ou qui détruiſent l'heureux équilibre qui doit s'établir entre toutes les opérations économiques, pour conſerver la régularité & l'harmonie des mouvemens dans la grande machine politique.

Il eſt donc utile & même néceſſaire qu'un peuple, qui veut acquérir le degré de force auquel la nature l'a appellé, ſoit inſtruit des meilleurs procédés de l'agriculture, & qu'il connoiſſe les obſtacles & les embarras qui peuvent en retarder le progrès & l'amélioration ; il eſt donc néceſſaire de lui rappeller & de lui mettre ſans ceſſe ſous les yeux les vrais principes du Commerce, & de lui préſenter le tableau mouvant de ce puiſſant agent de la fortune publique & particuliere ; il eſt donc enfin néceſſaire de lui faire connoître toutes les opérations de Finance qui peuvent influer ſur les travaux de l'Agriculture & ſur les entrepriſes de Commerce.

Journal d' agriculture, du commerce et des finances, par Dupont de Nemours, Baudeau, l'abbé Roubaud etc. Juillet 1765 - déc. 1774 - in 12

(Rousseau était intéressé pour 1/3 dans ce journal - Archives de Bouillon)

Tels ſont les objets que l'on ſe propoſe de mettre ſucceſſivement, deux fois par ſemaine, ſous les yeux de la Nation.

Le goût des études économiques s'eſt répandu parmi nous depuis pluſieurs années. Notre Littérature s'eſt enrichie d'une multitude d'écrits ſur l'Agriculture, le Commerce & les Finances. Ceux de ces écrits qui renferment des vûes ſages, des raiſonnemens exacts, des faits expoſés avec clarté & avec modération, ont été recherchés & lus avec avidité. Le Gouvernement, plus attentif que jamais à protéger & à encourager les Arts de premiere utilité, a établi, dans preſque toutes les Provinces du Royaume, des Sociétés d'Agriculture chargées du ſoin d'obſerver les cauſes du dépériſſement de ce premier des Arts & des branches d'induſtrie qui en naiſſent; d'étudier la nature & le degré de fertilité des différentes eſpeces de terres de leur arrondiſſement; de ſoumettre à de nouveaux examens & à de nouvelles expériences les pratiques, les méthodes, les machines & les matieres employées par les Cultivateurs; de faire parvenir au Miniſtere les réſultats de leurs travaux; & d'indiquer les moyens que leurs lumieres leur feront appercevoir pour remedier aux inconvéniens, détruire les abus & introduire de meilleurs uſages. Tout annonce donc, parmi nous, un amour décidé pour les connoiſſances de premiere utilité.

La Nation eſt en poſſeſſion, depuis deux ans, d'une Gazette du Commerce. Ses Auteurs ont fait tous leurs efforts pour la rendre utile au Public. Les Citoyens, qui ne dédaignent pas de s'occuper d'objets ſérieux, ont applaudi à leur zèle, & les ont, plus d'une fois, encouragés à continuer leur entrepriſe. Parmi les queſtions qui ont été agitées dans cette Gazette, le Public y a vu, avec ſatisfaction, que celle de la libre exportation des grains y a été expoſée d'une maniere capable de faire ſentir la néceſſité de cette exportation, dont la France a déja recueilli de ſi grands avantages. Si cet ouvrage, entre les mains de ſimples Particuliers, & ne pouvant être nourri que par un petit nombre de correſpondances, a paru mériter l'attention de ſes Lecteurs, ne peut-on pas ſe flatter qu'il ſera, par la ſuite, plus favorablement encore accueilli, lorſqu'avec les faits de Commerce, il préſentera auſſi ceux de l'Agriculture & des Finances?

Le Miniſtere, qui regarde ces trois reſſorts de la puiſſance des Etats comme les parties les plus importantes de l'adminiſtration, & comme les cauſes les plus effectives de la richeſſe & de la force du Royaume, a penſé qu'un Ecrit périodique, ſur ces objets eſſentiels, devoit être conſidéré, bien moins comme un Ouvrage littéraire, que comme un établiſſement politique & patriotique, également utile au Public & au Gouvernement.

M. le Contrôleur Général, ayant enviſagé la Gazette du Commerce ſous ce double rapport, a déſiré que le privilége en paſsât entre les mains de perſonnes attachées à ſon miniſtere. Il a bien voulu les autoriſer à faire uſage, pour la rédaction de cet écrit, de toutes les connoiſſances qu'elles pourront tirer des différens avis & mémoires qui lui ſont adreſſés, & de tout ce qui peut ſe paſſer d'intéreſſant dans les parties de ſon adminiſtration, & dont la publicité peut être avantageuſe aux Citoyens.

Les autres Miniſtres de Sa Majeſté, dirigés par les mêmes vues, ont bien voulu promettre auſſi à cette entrepriſe leur protection & leur faveur : & afin qu'elle réuniſſe tous les ——— dont elle eſt ſuſceptible, les Bureaux de l'Adminiſtration, qui ſont à la Cour, à Paris & dans les Provinces du Royaume, ont été invités à concourir à ſa perfection & à ſon utilité par une correſpondance ſuivie.

Ce qui ſe paſſera d'intéreſſant dans les Pays étrangers, concernant l'Agriculture, le Commerce & les Finances, ſera publié auſſi régulierement qu'il ſera poſſible ; & on a lieu de penſer que les Maiſons célebres des principales Villes de Commerce, du Royaume & de l'Etranger, concourreront à enrichir cet Ecrit périodique.

On peut donc aſſurer maintenant qu'il va prendre la conſiſtance la plus ſolide, puiſqu'il va jouir de la protection la plus immédiate du gouvernement. Cet écrit fera ſentir de plus en plus à la Nation combien les travaux de l'Agriculture ſont précieux, & combien le Cultivateur mérite d'attention & de bienveillance ; combien le Négociant a droit à l'eſtime & à la conſidération de ſes Concitoyens & à la protection du Gouvernement ; combien enfin la connoiſſance des opérations & des réglemens de Finance peut faire éviter d'erreurs, & prévenir d'inconvénients. Le grand Seigneur & l'Homme riche verront, ſans doute

avec satisfaction dans cet Ouvrage, que tout est en mouvement pour fournir à leurs besoins, pour contenter leurs goûts, & pour prévenir même leurs désirs. Le Politique & le Philosophe ne seront point indifférens à ce spectacle toujours varié, dans lequel ils découvriront facilement des causes essentielles de la prospérité & de la force des Nations. Le Propriétaire de terre, le Négociant &, en un mot, tous les Ordres de Citoyens y trouveront des détails quelquefois agréables & toujours utiles.

Après avoir donné une idée générale du nouveau plan qu'on se propose d'exécuter, il convient maintenant de faire connoître la forme dans laquelle on le remplira.

La Gazette d'Agriculture, du Commerce & de Finance sera naturellement divisée en trois parties. La premiere présentera successivement les meilleurs procédés que l'expérience aura fait adopter pour les différens genres de culture, & les meilleures pratiques usitées pour élever, entretenir, conserver & améliorer les animaux utiles & nécessaires au Cultivateur.

Elle annoncera les maladies épidémiques qui pourront se répandre sur les bestiaux ; elle indiquera les moyens de les en préserver, & les rémedes qui seront reconnus les plus efficaces pour traiter avec succès ces maladies. On sent de quelle utilité seront les détails dans lesquels on entrera sur une portion aussi précieuse des richesses de la Campagne. Un avis répandu à propos, sur un objet si important, garantira souvent des Provinces entieres de fleaux également funestes aux Propriétaires & aux Fermiers. Les haras tiendront aussi une place dans cette premiere partie, & on aura soin d'y annoncer les établissemens de ce genre qui se feront, tant en France que chez les Nations étrangeres.

Comme l'abondance & la médiocrité des récoltes, comparées avec les prix courants des grains dans les principaux Marchés de France & de l'Etranger, intéressent plus directement les Propriétaires & les Cultivateurs que les autres classes de Citoyens, on donnera, sur cet objet, & dans cette partie, tous les éclaircissemens qui pourront leur être utiles.

La seconde partie présentera les détails & les faits de Commerce des Villes & des Ports maritimes de France & des Pays étrangers ; elle

annoncera les nouveautés que les différens genres d'industrie produiront, l'usage qui en sera fait, & les richesses naturelles ou factices que le commerce fera circuler ; elle donnera un précis des Réglemens & des Jugemens émanés des Juridictions du Royaume qui connoissent des matieres de Commerce, & un extrait des Loix qui seront publiées sur ces objets ; on joindra à ces annonces, & aussi exactement qu'il sera possible, des notices des Réglemens & Tarifs concernant le Commerce, qui pourront être faits chez les Etrangers : elle présentera, en un mot, le tableau toujours varié de la pratique du Commerce & des Manufactures.

La troisiéme partie enfin, qui ne sera ni la moins curieuse ni la moins utile, annoncera tout ce qui se passera d'intéressant dans l'administration des Finances. Elle avertira des envois des Etats du Roi dans les Provinces, afin de mettre les Parties prenantes à portée de se procurer plus promptement leur paiement ; elle fera connoître les changemens qui pourront arriver dans les Charges & les principaux Emplois de Finances ; la suppression, la diminution & les variations des impositions.

Comme les paiemens se font à l'Hôtel-de-Ville par ordre alphabétique, elle annoncera la lettre à laquelle les Payeurs seront, & elle l'annoncera avec d'autant plus d'exactitude, qu'un grand nombre de Rentiers, dans les Provinces, se sont plaints de retards de paiement, qui ne provenoient que de la négligence de leurs Correspondans, & quelquefois même de leur peu de fidélité. Enfin on fera connoître tout ce qui sera relatif aux remboursemens & paiemens des différentes caisses publiques, au renouvellement des baux & aux adjudications des Domaines du Roi, à la fabrication des especes d'or & d'argent, & aux charges vacantes aux parties casuelles.

Ainsi cet écrit périodique présentera l'état réel & journalier, pour ainsi dire, de l'Agriculture, du Commerce & des Finances de la Nation, & autant qu'il sera possible, des autres Etats de l'Europe. Il renfermera les détails, les matériaux, en un mot, les faits d'après lesquels on pourra éclairer sa pratique dans les travaux d'Agriculture & dans les entreprises de Commerce, & prendre des mesures certaines pour concilier les intérêts de sa fortune avec les opérations de Finance.

Quelqu'importante, quelque nécessaire que soit à tous les ordres de ci-

toyens la connoiſſance de ces détails & de ces faits, on ſent qu'on ne rempliroit pas le plan qui vient d'être expoſé, ni les vues d'adminiſtration qui ont donné naiſſance à cet établiſſement, & qu'on ne ſatisferoit pas le goût des amateurs de la ſcience économique, ſi on ne joignoit à cette eſpece de cours-pratique d'Agriculture, de Commerce & de Finance, un Cours de Théorie ſur ces mêmes objets. On donnera donc un Supplément à la Gazette, ſous le titre de Journal d'Agriculture, du Commerce & de Finance.

Ce Supplément ou Journal renfermera l'analyſe des Ouvrages qui paroîtront en France & dans les pays étrangers ſur l'Agriculture, le Commerce & les Finances. On y publiera, ou en totalité ou par extrait, les mémoires qui ſeront communiqués & les lettres qui ſeront addreſſées ſur ces matieres; on y expoſera les vues, les réflexions & les raiſonnemens des Citoyens ſur les faits qui leur auront été mis ſous les yeux dans la Gazette; on y rendra compte des queſtions qui pourront s'élever ſur les objets qui ſeront de ſon reſſort, & on y expoſera avec exactitude les raiſons ſur leſquelles s'appuyeront les perſonnes qui défendront [illegible] queſtions; on y annoncera enfin les découvertes, les établiſſemens & les avis dont il ſera utile d'être inſtruit, mais dont la publication pourra être retardée ſans que l'intérêt des Citoyens en ſouffre.

On ne croit pas qu'il ſoit néceſſaire de chercher à faire ſentir ici le rapport que ces deux écrits périodiques auront entr'eux La Gazette expoſera les faits qui ſerviront de baſe aux vues générales & aux principes politiques qui ſe trouveront dans le Supplément ou Journal; & celui-ci répandra un nouveau jour ſur les faits & en fera mieux appercevoir l'importance.

On ne ſe détermine à répandre ces écrits périodiques dans le public, que parce qu'on eſt perſuadé qu'ils ſerviront à entretenir & à fortifier dans la Nation le goût des études économiques, & qu'ils éclaireront & échaufferont de plus en plus dans les ames des François le ſentiment de l'amour patriotique. Les Citoyens éclairés ſe feront, ſans doute, un devoir d'entrer dans les vues bienfaiſantes du Miniſtere, en communiquant les faits & les reflexions qui leur paroîtront mériter l'attention de leurs Concitoyens & du Gouvernement.

La Gazette d'Agriculture, du Commerce & de Finance paroîtra deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi. Chaque ordinaire ſera de huit pages *in-4°.* même format & même caractere que la Gazette du Commerce. On continuera de l'envoyer aux perſonnes qui ont déja ſouſcrit pour celle-ci. L'abonnement ſera d'un louis pour une année, & on ſera libre de ne ſouſcrire que pour le temps qui reſtera de l'année où nous ſommes, depuis le mois de Juin juſqu'au mois de Janvier 1766.

Le Supplément ou Journal ſera donné le 15 de chaque mois. Le premier volume paroîtra dans le mois de Juin prochain. Il y aura douze volumes *in-12*, par an, de huit feuilles d'impreſſion de même caractere que ce *Proſpectus*. L'abonnement, pour une année, ſera de 18 livres. On ſera libre auſſi de ne s'abonner, pour le Supplément ou Journal, que pour le reſte de l'année juſqu'au mois de Janvier 1766. L'on recevra l'un & l'autre écrit périodique, franc de port, dans toute l'étendue du Royaume. Les perſonnes qui ſouſcriront pour les deux ne les paieront que 36 liv. par an.

On continuera de s'adreſſer au Bureau général, rue Montmartre, vis-à-vis la rue Feydeau.

On prie les perſonnes qui voudront s'abonner d'affranchir le prix des ports de lettres & celui des abonnemens.

Permis d'imprimer ce 24 Avril 1765.

DE SARTINE.

A PARIS,

De l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint-Michel. 1765.